



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inégalités pour les étudiants en PASS en 2020-2021

Question écrite n° 36573

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les conséquences de la réforme des études de santé et son application dans de nombreuses facultés dont celle de Bobigny (université Sorbonne Paris Nord). En effet, depuis la rentrée scolaire, les étudiants en première année de PASS (parcours d'accès spécifique santé) sont tenus de suivre un double cursus, à savoir une majeure en santé et une mineure dans une autre licence (droit, économie, psychologie, etc.) et inversement pour les étudiants en LAS (licence accès santé). Or ces étudiants se voient contraints de partager les places en deuxième année d'études de santé avec les derniers redoublants d'avant réforme, à savoir les PACES (première année commune aux études de santé), et ce sans que l'État accorde une augmentation de la capacité d'accueil pour la seule année 2020-2021. Si cette situation ne concerne que les primo-étudiants 2020-2021 dans la mesure où la possibilité de redoubler a été supprimée par la nouvelle loi, elle n'en demeure pas moins particulièrement injuste. Les promotions suivantes auront mécaniquement plus de places que les étudiants en PASS et LAS de l'année 2020-2021. Concrètement pour la faculté de Bobigny, les 375 primants en PASS devraient disposer de 44 places en médecine, de 3 places en odontologie, de 1 place en sage-femme et de 10 en pharmacie. Or les redoublants PACES (environ 350 étudiants) disposeront quant à eux de 103 places en médecine, de 9 places en odontologie, de 7 en sage-femme et de 10 en pharmacie. Autrement dit, les chances d'accéder en deuxième année d'études de santé pour les étudiants en PASS demeurent relativement faibles. Seule une augmentation significative des capacités d'accueil telle qu'anticipée par quelques universités pourrait permettre de rendre à ces jeunes l'égalité d'accès aux études de santé. Aussi, il lui demande les mesures qui seront prises par le Gouvernement afin que les nombreux jeunes dont le seul souhait est de s'engager au service des autres ne soient pas pénalisés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36573

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 février 2021](#), page 1602

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)